

V5- Date 09/10/2023 Page 1 sur 9

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CODE ARTICLE: AGYW.F / AGYW.F/D / AGYW.2F / AGYW.R1 / AGYW.MR2 / AGYW.FL / AGYW.MR2L / AGYW.MR4L / AGYW.FM/ECO / AGYW.FM / AGYW.MR80KA / AGYW.MR2M / AGYW.F/ECO / AGYW.MR2/ECO / AGYW.CT25 / AGYW.SSF / AGYW.SSR1 / AGYW.SSMR2 /AGYW.SMS15/ ACEW.SN20 / ACEW.PIL8 / ACEW.PIL16S

Identification de la substance / du mélange et de la Société/l'Entreprise

1.1. Identificateur du Produit

Désignation commerciale Type d'utilisation

TECHNISORB

Absorption de tous fluides industriels (eau, huiles, solvants, lubrifiants, émulsions, réfrigérants, produits chimiques faiblement concentrés)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Matériel pour l'absorption des produits pétroliers en cas d'accidents et de déversements, remplissage de bacs d'urgence pour gouttes, etc. Ce matériel ne doit être utilisé qu'à des fins industrielles.

Usages non recommandés :

Usages différents de ceux recommandés.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

ETS COMPAS SAS - 74 RUE VERNOUILLET - CS30050 - 51721 REIMS Tél 03 26 85 20 84 - www.lesetablissementscompas.fr - administration@etscompas.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence Européen : 112

Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange selon la Régulation (EC) No 1272/2008 Le mélange est classé comme dangereux selon la Régulation (EC) No 1272/2008.

Irritation des yeux. 2, H319

Le texte complet de toutes les classifications et mentions de danger est donné dans la section 16.

Effets néfastes le plus grave sur la santé humaine et l'environnement

Provoque une grave irritation des yeux.

2.2. Eléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mot d'avertissement

Avertissement.

Mentions de danger

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

Siège social

74 rue Vernouillet - CS 30 050 51 721 Reims Cedex (France)

Commandes : 03 26 91 03 90

administration@etscompas.fr

Tél.: 03 26 85 20 84



V5- Date 09/10/2023 Page 2 sur 9

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver soigneusement les mains et les parties exposées du corps après manipulation.

P280 Portez des lunettes de protection.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les

lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Le mélange ne contient aucune substance répondant aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié.

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

Mélange inflammable mais difficile à enflammer. En brûlant, il se décompose thermiquement pour former des substances toxiques et irritantes.

Le produit peut être chargé électrostatiquement.

3. Composition / Informations sur les ingrédients

3.1. Mélange

Composition chimique:

Mélange de substances et d'additifs spécifiés ci-dessous.

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances dont la concentration la plus élevée autorisée dans l'environnement de travail

Numéros d'identification	Nom de la substance	Contenu en % du poids	Classification selon la Regulation (EC) No 1272/2008	Note
CAS: 9003-07-0	poly(propene)	≤98	Non classé comme dangereux	
CAS: 67674-67- 3 EC: 614-100- 2	3- (Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane	≤2	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 2, H411	

Le texte complet de toutes les classifications et mentions de danger est donné dans la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Prenez soin de votre propre sécurité. A température ambiante, le produit n'est pas irritant et aucune vapeur dangereuse ne s'en évapore.

Si des problèmes de santé se manifestent ou en cas de doute, informez-en un médecin et montrez-lui les informations de cette fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Mettre fin à l'exposition immédiatement ; déplacer la personne affectée à l'air frais.

Si sur la peau

Retirez les vêtements contaminés. Lavez la zone affectée avec beaucoup d'eau, tiède si possible.

Du savon, de la solution savonneuse ou du shampoing doivent être utilisés s'il n'y a pas de lésion cutanée. Fournir un traitement médical si l'irritation cutanée persiste.

Si dans les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, ouvrir les paupières (en forçant également si nécessaire) ; retirer immédiatement les lentilles de contact si elles sont portées par la personne concernée. Proposer un traitement médical, spécialisé si possible.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau et apporter 2 à 5 dL d'eau. Fournir un traitement médical si la personne a des problèmes de santé.

Siège social :

74 rue Vernouillet - CS 30 050 51 721 Reims Cedex (France) Tél. : 03 26 85 20 84 Commandes : 03 26 91 03 90

www.lesetablissementscompas.fr

administration@etscompas.fr



V5- Date 09/10/2023 Page 3 sur 9

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

En cas d'inhalation

Non applicable.

Si sur la peau

Non applicable.

Si dans les yeux

Provoque une grave irritation des yeux.

En cas d'ingestion

Non applicable.

Irritation, nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

5.1.1 Moyen d'extinction adapté

Mousse résistante aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau pulvérisée, brouillard d'eau.

5.1.2 Moyen d'extinction déconseillé

Jet d'eau complet

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres gaz toxiques peuvent se former. L'inhalation de produits de dégradation dangereux (pyrolyse) peut causer de graves dommages à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (ARA) avec gants résistant aux produits chimiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

Ne laissez pas le ruissellement de matériel d'extinction d'incendie contaminé pénétrer dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgences :

Utilisez un équipement de protection individuelle pour le travail.. Suivez les instructions des sections 7 et 8. Prévenez le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher la contamination du sol et la pénétration des eaux de surface ou souterraines. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Isoler le produit mécaniquement de manière appropriée. Éliminer le matériel collecté selon les instructions de la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les sections 7, 8 et 13.

7. Manipulation et Stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation de poussières à des concentrations dépassant les limites d'exposition professionnelle.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se laver soigneusement les mains et les parties exposées du corps après manipulation.

Utiliser un équipement de protection individuelle conformément au chapitre 8.

Respecter les prescriptions légales en vigueur en matière de sécurité et de protection de la santé.

Siège social

74 rue Vernouillet - CS 30 050

51 721 Reims Cedex (France)

Tél.: 03 26 85 20 84

Commandes: 03 26 91 03 90

administration@etscompas.fr

Les Ets Compas SAS - Société par Action Simplifiée au capital de 150 000 € / RCS Reims B 331 395 814 / Siret 331 395 814 00022 / APE 4669B / TVA FR19 331 395 814



V5- Date 09/10/2023 Page 4 sur 9

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Interdiction de fumer.

Prenez des mesures pour éviter les décharges statiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Les entrepôts de stockage doivent répondre aux exigences de sécurité incendie des bâtiments et les équipements électriques doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

Conserver dans des récipients bien fermés dans des endroits froids, secs et bien ventilés désignés à cet effet.

Ne pas exposer au soleil.

Durée maximale de conservation : <= 12 mois. Température de stockage min 20°C, max 30°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Non applicable

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange ne contient aucune substance pour laquelle des limites d'exposition professionnelle sont fixées.

8.2. Contrôles d'exposition

Enlevez les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail. Lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après le travail et avant les pauses pour manger et vous reposer.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protecion

Protection de la peau

La peau contaminée doit être soigneusement lavée.

Protection respiratoire

Demi-masque avec filtre anti-poussière lorsque les limites d'exposition des substances sont dépassées ou dans un endroit mal ventilé.

Risque thermique

Non applicable.

Contrôles de l'exposition environnementale

Respecter les mesures habituelles de protection de l'environnement, voir paragraphe 6.2.

9. Propriétés physiques et Chimiques

9.1. Informations des propriétés physiques et chimiques

- Etat physique à 20° C : solide

Couleur : selon le produit (gris, jaune, rose, vert)

- Odeur : sans odeur - Point de fusion/point de congélation : 158-165°C poly(propène) (CAS : 9003-07-0) : 140-170°C

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition : non applicable
3-(Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane (CAS: 67674-67-3) : >100°C
Inflammabilité : inflammable
Limites d'explosivité inférieure et supérieure : non applicable
Point d'éclair : 350-360°C

3-(Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane (CAS: 67674-67-3): >100°C
 Température d'auto-inflammation : non applicable poly(propène) (CAS: 9003-07-0) : 375-400°C
 Température de décomposition : non applicable pH : non applicable
 Viscosité cinématique : non applicable

- 3-(Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane (CAS: 67674-67-3) : 30-70 mm²/s - Solubilité dans l'eau : non soluble (à 20°C)

- 3-(Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane (CAS: 67674-67-3): dispersable

Siège social :

74 rue Vernouillet - CS 30 050 51 721 Reims Cedex (France) Tél. : 03 26 85 20 84 Commandes : 03 26 91 03 90

administration@etscompas.fr



V5- Date 09/10/2023 Page 5 sur 9

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 Pression de vapeur
 : non applicable
 : non applicable

Densité et/ou densité relative

Densité : 0,90-0,92 g/cm²
Densité de vapeur relative : non applicable
Caractéristiques des particules : non applicable

9.2. Autres informations

Température d'allumage
 Densité apparente
 Propriétés d'oxidation
 370-390°C
 0,04-0,05 g/cm²
 le produit n'a pas

Propriétés d'oxidation : le produit n'a pas de propriétés oxydantes.
Poids molaire : non applicable

Poids moiaire : non applicable control : non applicable poly(propène) (CAS : 9003-07-0) : >40000 g/mol

- Température d'allumage de poussières déposées : 350°C
- Température d'allumage de poussières en suspension : 440°C
- Énergie minimale d'amorçage de l'allumage : 0,08 J
- Combustion chaleur : : 44 × 46 MJ/kg

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non applicable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable et aucune dégradation ne se produit dans des conditions normales d'utilisation. Le produit peut être chargé électrostatiquement. Protéger des flammes, des étincelles, des sources d'inflammation, de la chaleur et des charges électrostatiques.

10.5. Matériaux incompatibles

Protéger des agents oxydants puissants, du chlore et du fluor.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non applicable dans des conditions normales d'utilisation. Des substances dangereuses telles que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone se forment à haute température et en cas d'incendie.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 :

L'inhalation de vapeurs de solvants dépassant les valeurs limites d'exposition pour l'environnement de travail peut entraîner une intoxication aiguë par inhalation, en fonction du niveau de concentration et de la durée d'exposition. Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour le mélange.

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

3-(Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane

Méthode	Paramètre	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Sexe
d'exposition					
Par voie orale	LD ₅₀	>5050 mg/Kg		Rat	
Par contact	LD ₅₀	2000-5000 mg/Kg		Lapin	
Par inhalation	LC ₅₀	2.3 mg/l	4 heures	Lapin	
TECHNISORR					

TECHNISORD					
Méthode	Paramètre	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Sexe

Siège social :

74 rue Vernouillet - CS 30 050 51 721 Reims Cedex (France)

Commandes : 03 26 91 03 90

administration@etscompas.fr

Tél.: 03 26 85 20 84



V5- Date 09/10/2023 Page 6 sur 9

d'exposition				
Par voie	LD ₅₀	>110000 mg/Kg	Rat	
intrapéritonéale				
Par intraveineuse	LD ₅₀	>99000 mg/Kg	Rat	
noly(propàna)				

poly(propène)

Méthode d'exposition	Paramètre	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Sexe
Orale	LD ₅₀	>8000 mg/kg		Rat	

Corrosion/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation

Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour un organe cible spécifique - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour un organe cible spécifique - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur d'autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

3-(Polyoxyéthylène)propylheptaméthyltrisiloxane

Paramètre	Valeur	Temps d'exposition	Environnement	Résultat
				Biodégradable

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Non applicable.

12.4. Mobilité dans le sol

Non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance répondant aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Siège social :

74 rue Vernouillet - CS 30 050 51 721 Reims Cedex (France) Tél.: 03 26 85 20 84

Commandes : 03 26 91 03 90

administration@etscompas.fr



V5- Date 09/10/2023 Page 7 sur 9

12.7. Autres effets indésirables

Non applicable.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risque de contamination de l'environnement ; éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et/ou nationales.

Procéder conformément aux réglementations en vigueur en matière d'élimination des déchets.

Tout produit non utilisé et emballage contaminé doit être mis dans des conteneurs étiquetés pour la collecte des déchets et soumis pour élimination à une personne autorisée à l'enlèvement des déchets (une entreprise spécialisée) habilitée à cette activité

Ne pas vider le produit non utilisé dans les systèmes d'évacuation. Le produit ne doit pas être jeté avec les déchets municipaux. Les conteneurs vides peuvent être utilisés dans les incinérateurs de déchets pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge avec une classification appropriée.

Législation sur la gestion des déchets

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, telle que modifiée. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, telle que modifiée.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non soumis à la réglementation des transports

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable



V5- Date 09/10/2023 Page 8 sur 9

15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant l'Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le Règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le Règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la Directive 76/769/CEE du Conseil et les Directives 91/155/CEE, 93/67/CEE et 93/105 de la Commission. /CE et 2000/21/CE, tels que modifiés. RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL tel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

16. Autres informations

Une liste des phrases de risque standard utilisées dans la fiche de données de sécurité

H318 Provoque de sérieux dommages aux yeux H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H332 Nocif en cas d'inhalation.

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Lignes directrices pour une manipulation sûre utilisées dans la fiche de données de sécurité

P101 Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver soigneusement les mains et les parties exposées du corps après manipulation.

P280 Portez des lunettes de protection.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les

lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Autres informations importantes sur la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sauf autorisation expresse du fabricant/importateur - utilisé à des fins autres que celles décrites dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les réglementations relatives à la protection de la santé.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BCF Facteur de bioconcentration
CAS Service des résumés chimiques

CLP Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et

des mélanges

CE Code d'identification pour chaque substance répertoriée dans l'EINECS EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EmS Plan d'urgence
UE Union européenne

EuPCS Système de catégorisation des produits européen IATA Association du transport aérien international

IBC Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux

ICAO Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG Marchandises dangereuses maritimes internationales

IMO Organisation maritime internationale

INCI Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques

ISO Organisation internationale de normalisation

Siège social :

74 rue Vernouillet - CS 30 050 51 721 Reims Cedex (France)

Commandes : 03 26 91 03 90

Tél: 03 26 85 20 84

administration@etscompas.fr

www.lesetablissementscompas.fr

Les Ets Compas SAS - Société par Action Simplifiée au capital de 150 000 € / RCS Reims B 331 395 814 / Siret 331 395 814 00022 / APE 4669B / TVA FR19 331 395 814



V5- Date 09/10/2023 Page 9 sur 9

IUCPA Union internationale de chimie pure et appliquée

LC50 Concentration mortelle d'une substance dans laquelle on peut s'attendre à la mort de 50% de la

population

LD50 Dose mortelle d'une substance dans laquelle on peut s'attendre à la mort de 50% de la population

log Kow Coefficient de partage octanol-eau
OEL Limites d'exposition professionnelle
PBT Persistant, bioaccumulable et toxique

Ppm Parties par million

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques

RID Accord sur le transport ferroviaire de marchandises dangereuses

UN Numéro d'identification à quatre chiffres de la substance ou de l'article tiré du Règlement type de l'ONU

Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières

biologiques

COV Composés organiques volatils vPvB Très persistant et très bioaccumulable

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Chronic Dangereux pour le milieu aquatique (chronique)

Eye Dam. Graves lésions oculaires

Guides de formation

Informer le personnel des modes d'utilisation recommandés, des équipements de protection obligatoires, des premiers secours et des manipulations interdites du produit.

Restrictions d'utilisation recommandées

Non applicable

UVCB

Informations sur les sources de données utilisées pour établir la fiche de données de sécurité

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL (REACH) tel que modifié. RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL tel que modifié. Données du fabricant de la substance/du mélange, si disponibles - informations provenant des dossiers d'enregistrement.

Plus d'information

Procédure de classement - méthode de calcul.

Déclaration

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée en conformité avec la réglementation CE 1907/2006. Cette fiche contient les informations nécessaires pour la protection de la santé et de l'environnement. Les informations ne doivent pas se substituer aux spécificités qualitatives des produits et être interprétées comme une garantie d'adéquation pour des applications particulières. Les données mentionnées sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de la législation nationale actuelle. L'utilisateur est responsable de s'assurer que les exigences de la législation locale concernée sont respectées.

Les Ets COMPAS SA ne pourraient être tenus responsables en cas d'utilisation du produit pour d'autres buts, ou, de mauvaise application des informations contenues dans ce document.

Tél: 03 26 85 20 84